

GROUPEMENT des ENTREPRENEURS de GOLF FRANÇAIS
G.E.G.F



FISCALITE FONCIERE des GOLFS COMMERCIAUX

Taxe Foncière (TF) & Contribution Economique Territoriale (CET)

Loi de Finances Rectificative pour 2010

La réforme engagée

L'article 34 de la Loi de Finances rectificative pour 2010 (loi 2010-1658 du 29 décembre 2010, art.34) organise la révision des valeurs locatives cadastrales qui servent au calcul de l'assiette de :

- La Taxe Foncière
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) , composante de la Contribution Economique Territoriale (CET) qui remplace la taxe professionnelle.

Les bases actuelles datent de 1970 pour les propriétés bâties, et de 1961 pour les propriétés non-bâties. Elles ont été actualisées en 1980 et sont indexées sur le rythme de l'inflation depuis 1981 ; Plusieurs projets de rénovation ont échoué dans le passé.

Les nouvelles valeurs locatives seront calculées à partir d'une grille de tarification par catégorie de locaux à l'intérieur de secteurs géographiques homogènes.

Les entreprises devront adresser à l'administration une déclaration « 6660-REV-K » concernant les locaux (& terrains) utilisés par l'entreprise. Cette déclaration permettra à l'administration de définir les paramètres d'évaluation de la base taxable.

Le calendrier

Les entreprises situées dans 5 départements-tests (Hérault, Bas-Rhin, Paris, Pas-de-Calais, Haute-Vienne) ont dû adresser ces déclarations pour fin mars 2011.

Ces éléments seront utilisés par l'administration à titre expérimental pour tester la révision envisagée et évaluer ses effets sur les entreprises et les finances des collectivités locales.

Un rapport devrait être présenté par le Gouvernement au Parlement en fin d'année 2011.

La révision nationale interviendra en 2012 et 2013.

Les nouvelles valeurs locatives seront fixées par des Commissions départementales et communales et appliquées en 2014 pour le calcul de la Taxe Foncière et de la CFE des entreprises.

Deux premiers Décrets d'application ont été publiés au J.O. en octobre 2011.

Les golfs

Dix catégories de locaux ont été définies : par exemple, Hôtels, Cliniques, Ateliers, Magasins, Bureaux, etc..

Les parcours de golf font partie de la catégorie 3.6 de la déclaration 6660-REV-K :

« *Etablissements ou terrains réservés à la pratique d'un sport ou à usage de spectacles sportifs (SPE 2)* ».

- Les parties construites, assez simples à identifier seront déclarées en :
 - o Parties principales, surfaces essentielles à l'activité, espaces de vente, ou accessibles à la clientèle,
 - o Parties secondaires couvertes, stockage, locaux techniques, etc..
 - o Parties secondaires non couvertes, stockage à l'air libre, parkings, etc..
- Les terrains : la distinction entre les différents secteurs d'un parcours n'est pas clairement définie. Les difficultés déjà rencontrées dans les calculs des « anciennes » taxes risquent de se renouveler. De même, les valorisations des terrains des parcours de golf suivant les régions et catégories de parcours seront sujettes à contestation.

Action engagée par le GEGF

Le GEGF souhaite engager une action de lobbying pour obtenir la définition de critères objectifs de classification des surfaces de terrain d'un parcours de golf.

Pour ce faire, il est indispensable de constituer un fonds documentaire constitué des données « réelles » actuelles d'imposition des golfs aux différentes taxes comprenant dans leur assiette les éléments immobiliers de ces golfs.

Le questionnaire ci-joint a été dressé en collaboration avec le cabinet fiscal du GEGF qui a été chargé d'engager cette action, et adressé aux golfs commerciaux membres du GEGF.

Fiscalité Foncière – GEGF – novembre 2011

NOM du GOLF :
Nom du responsable :

CODE POSTAL :
Tel : e-mail :

NATURE DU GOLF	Commercial ? Nombre de trous payants	<input type="checkbox"/> oui/non <input type="checkbox"/>
SURFACES (Terrains et constructions)	Surface totale du site golfique : Dont terrain bâti : Dont superficie du parcours de golf : Dont surface non aménagée : Surface Totale des constructions	ha ha ha ha m²
NATURE DE TAXATION (indiquer une répartition en % si plusieurs catégories sont cochées)	terrains agricoles (%) : terrains à bâtir (%) : terrains bâtis (%) :	<input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> %
Montant de la CET (ex Taxe Pro) en 2010 (en €)	Joindre copie de l'avis d'imposition le plus récent	€
Montant de la Taxe Foncière en 2010 (en €)	Joindre copie l'avis d'imposition le plus récent	€
Renseignements concernant les autorités administratives	Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière de taxe professionnelle, de taxe d'habitation ou de taxe foncière ? Si oui, quels sont les principaux chefs de redressement ? Avez-vous subi une hausse sensible de la valeur locative du site depuis 2008 ? Si oui, quel pourcentage ? Avez-vous fait l'objet d'une simple demande d'informations de la part de l'administration s'agissant de la valeur locative ?	Oui / non Oui / non % Oui / non